



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du Jeudi 11 juin 2026

Date de convocation : 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick LOCHU, Maire.

Présents :

M. Yannick LOCHU, Maire,
M. Laurent FONTENEAU, Mme Carine MERLIERE, M. Laurent AUDOUIT, Mme Stéphanie BROUSSEAU, M. Emmanuel GODINEAU, Mme Patricia GABORIAU, Mme Frédérique FERNANDEZ-PEAN, M. Jérémy COUTANT, Mme Christelle HERISSET, M. Stéphane VIAU, Mme Laurence GODET, M. Philippe GRIGNOU, Mme Aline VIGNERON, M. Xavier MANCEAU, Mme Suzy BOISSINOT, M. Serge BELAUD, Mme Delphine DESCOTIS, M. Ismaël CHAMPION, Mme Justine DEVANNE, Conseillers municipaux.

Absents Excusés :

M. Frédéric CHEVRIER donne pouvoir à M. Laurent FONTENEAU
Mme Lise PINEAU donne pouvoir à M. Stéphane VIAU
M. Henri-François GUILLET

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 2

Votants : 22

Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte à **20h30**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après avoir suggéré, ce qui a été approuvé à l'unanimité, de confier le secrétariat de la séance de conseil municipal à **Mme Laurence GODET**, M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

AFFAIRES GÉNÉRALES

- CHOLET AGGLOMÉRATION : Désignation des membres élus à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)
- CHOLET AGGLOMÉRATION : Constitution groupement de communes – Contrôle mobilier sportif
- Résidence Seniors : Projet d'avenant à la convention de partenariat avec MELDOMYS et JAXED
- Décisions du Maire

FINANCES

- Approbation et vote du Compte Financier Unique - Commune
- Approbation et vote du Compte Financier Unique – Lotissement des 4 Moulins
- Affectation des résultats 2025 (Commune et Lotissement)
- Vote du Budget Supplémentaire 2026 – Commune
- Vote du Budget Supplémentaire 2026 – Lotissement des 4 Moulins
- Présentation de l'état des indemnités versées aux élus en 2025
- Vote d'une subvention exceptionnelle

INFORMATIONS DIVERSES

- Date des prochains Conseil municipaux

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Mai 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal de la réunion du 21 Mai 2026, après avoir précisé qu'un oubli a été fait : l'ensemble des subventions attribuées aux associations et votées par le conseil municipal, n'a pas été repris sur le compte rendu. Il manque en effet les associations suivantes :

RCM	420€
MMA	200€
CJM	1500€
AMIS NOTRE DAME	300€
UCAM	200€

Il est également fait remarquer une erreur de calcul sur le montant de la participation à l'OGEC. Après vérification, il s'avère que le coût maternel mentionné sur le compte rendu est erroné, et qu'il faut bien tenir compte de celui présenté en conseil municipal le 21 mai soit : 1837.17€ et non 1855.25€

Après avoir pris connaissance de ces modifications, le document est adopté à l'unanimité des 22 votants.

CHOLET AGGLOMÉRATION : DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS À LA CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges)

L'article 1609 nonies C du code général des impôts crée entre chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette instance, composée de membres des conseils municipaux des communes membres, d'un Président et d'un Vice-Président élus par la commission parmi ses membres, est chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers Cholet Agglomération.

La représentation des communes a été fixée et approuvée par délibération n°0-2 du Conseil de Communauté en date du 26 mai 2026, comme suit :

- jusqu'à 2 999 habitants	1 représentant,
- de 3 000 à 7 499 habitants	2 représentants,
- de 7 500 à 14 999 habitants	3 représentants,
- Cholet	10 représentants.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33,
- **Vu** le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
- **Vu** la délibération n°0-2 en date du 26 mai 2026, portant sur la composition de la CLETC,
- **Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des 22 votants :

- **désigne Messieurs LOCHU Yannick et FONTENEAU Laurent** pour siéger au sein de cette commission,
- **autorise Monsieur le Maire** à signer toute pièce s'y rapportant.

CHOLET AGGLOMÉRATION : CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDES – CONTRÔLE MOBILIER SPORTIF

L'article L. 2113-6 du Code de la Commande Publique (CCP) et l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que des groupements de commandes entre plusieurs entités publiques peuvent être constitués.

Les groupements de commandes visent tout à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marchés.

La Ville de Cholet va renouveler, lors du 1^{er} semestre 2026, son contrat d'achat de contrôle du mobilier sportif pour les années 2027-2031.

Il propose aux communes voisines de rejoindre le groupement de commandes, dont la coordination sera assurée par la Ville de Cholet.

Une fiche de présentation et de recensement en vue de préparer un accord cadre, est annexée à la présente note.

Pour précision, seul l'établissement du dossier de consultation et de la mise en concurrence seraient assurés par le coordonnateur. La commune de Maulévrier conserverait son autonomie dans la gestion du marché qui sera passé (commandes, contrôles, paiements).

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;
- **Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
- **Vu** le projet de convention constitutive de groupement joint à la délibération ;
- **Considérant** l'opportunité de rejoindre le groupement de commandes avec la Ville de Cholet pour assurer le contrôle du mobilier sportif pour les années 2027-2031

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des 22 votants :

- **accepte** cette proposition de rejoindre le groupement de commandes, dont la coordination sera assurée par la Ville de Cholet,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

RÉSIDENCE ADAPTÉE SENIORS : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MELDOMYS ET JAXED

- **Vu** la délibération n°2024-110 portant signature de la convention de Partenariat et de la convention de conduite d'opération avec MELDOMYS (ex MLH) et JAXED, sur la construction d'une résidence adaptée Seniors et de maisons individuelles ;
- **Vu** l'évolution du calendrier prévisionnel liée aux contraintes de capacité de traitement des eaux usées et la fixation et l'actualisation de certains montants financiers de référence ;

Il est proposé un avenant portant sur les points suivants :

Le paragraphe...	Est remplacé par...
Le montant définitif sera révisé à la baisse suivant les résultats des coûts réels de l'aménagement et du programme collectif de 51 logements de Meldomys, soit des versements échelonnés de 2026 à 2028. Une convention de participation viendra fixer le montant et les modalités de versement lorsque les coûts définitifs auront été arrêtés après attribution des marchés.	Le montant définitif pourra être révisé à la baisse suivant les résultats des coûts réels supportés par Meldomys, dont le prix de revient est établi à 8.569.563 € HT, pour les opérations de déconstruction et de construction du programme collectif de 51 logements. Une convention de participation viendra fixer le montant et les modalités de versement lorsque les coûts définitifs auront été arrêtés après attribution des marchés.
« Meldomys s'engage à vendre à la Commune l'emprise foncière (parcelles de l'usine complétée de la parcelle voisine mitoyenne AK 961 par acte notarié) au prix de 150.000 € net vendeur au cours du 2ème semestre 2025 ».	« Meldomys s'engage à vendre à la Commune l'emprise foncière (parcelles de l'usine complétées de la parcelle voisine mitoyenne AK 961, par acte notarié) au prix de 150.000 € net vendeur, au cours du 2ème semestre 2026 ».
« La Commune vend à Meldomys l'ensemble de l'ilot à bâtir, déduction faite de la voirie, en vue de la réalisation des 51 logements au prix de 225.000 € net vendeur, par acte notarié, au cours du 4ème Trimestre 2026/1er trimestre 2027. La commune reste propriétaire de la voirie qu'elle a aménagée ». « La Commune vend à Jaxed un îlot à bâtir en vue de la réalisation de 8 maisons individuelles, par acte notarié, au prix de 160.000 € Net vendeur, au cours du 2ème semestre 2026 ».	« La Commune vend à Meldomys l'ensemble de l'ilot à bâtir, déduction faite de la voirie, en vue de la réalisation des 51 logements, au prix de 225.000 € net vendeur, par acte notarié, au cours du 2ème semestre 2027 ou du 1er trimestre 2028. La Commune reste propriétaire de la voirie qu'elle a aménagée. » « La Commune vend à Jaxed un îlot à bâtir en vue de la réalisation de 6 maisons individuelles, par acte notarié, au prix de 160.000 € net vendeur, au cours de l'année 2028. »

Les points 4 à 8 sont désormais rédigés comme suit :

« Dépôt du permis d'aménager : 1^{er} semestre 2026, soit une purge au 1^{er} semestre 2027, avec une vente des îlots possible en 2027 ».

« Délivrance du permis d'aménager, purgé des recours, et réalisation des travaux d'aménagement préalable (obligation pour pouvoir déposer un permis de construire recevable) : 1^{er} semestre 2027 ».

« Dépôt du permis de construire des 51 logements : 1^{er} semestre 2027 et achat du terrain : 2^{ème} semestre 2027, suivant délivrance de l'arrêté et délai de purge des recours ».

« Dépôt du permis de construire pour les 6 pavillons : 2^{ème} semestre 2027 (nécessité de finaliser les travaux de viabilisation pour pouvoir déposer le permis de construire des 6 logements) et achat des terrains : 1^{er} semestre 2028, suivant délivrance de l'arrêté et délai de purge des recours ».

« Démarrage prévisionnel des travaux de construction des 51 logements : 1^{er} semestre 2028 / Livraison : 1^{er} semestre 2030 ».

L'Article V :	Est complété par :
La commune accepte de mettre en vente auprès de Meldomys l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du projet. La commune accepte de confier la conduite des opérations d'aménagement et de viabilisation à Meldomys.	Le coût d'objectif des travaux d'aménagement, coordonnés sous convention de conduite d'opération par Meldomys pour le compte de la Commune, maître d'ouvrage, est fixé à 450.000 € HT, assorti d'une tolérance de 5 %. Ces dispositions prennent effet au 1^{er} juillet 2026.

Il est constaté à regret, que les délais sont repoussés à 2030 pour la livraison des logements. Ce retard est dû au report du dépôt du permis d'aménager, qui a dû être repoussé à avril. En effet le premier dépôt de mars ayant été refusé par le service instructeur de Cholet Agglomération. Toutes les autorisations de délivrance de PA, suite à la remise en fonctionnement de la station d'épuration n'ayant pas été délivrées.

Il est ensuite proposé au Conseil municipal, de présenter les derniers éléments émanant de Meldomys, et récapitulant le projet :



Tranche 1 : parcelle MELDOMYS pour implantation de la résidence adaptée seniors (51 logements)

Tranche 2 : foncier envisagé pour l'implantation d'un pôle santé, et pharmacie

6 logements en location/vente, à destination des primo accédants.

Monsieur le Maire explique que la tranche 2 est pour l'instant suspendue et que le permis d'aménager n'a été déposé que sur la tranche 1 et les logements locatifs.

Il est demandé si les logements de la résidence sont accessibles uniquement aux séniors ?

Non, la résidence est « adaptée » pour les séniors, mais des travailleurs pourront éventuellement être accueillis dans cette résidence si certains logements ne sont pas loués.

Mme DESCOTIS précise que les logements libérés et donc vendus par des personnes âgées souhaitant habiter dans des logements plus adaptés, permettront également l'accueil de nouveaux couples.

Monsieur le Maire rappelle que le projet est d'un montant total de 8 608 896€ HT pris en charge par Meldomys.

La commune participe de son côté en prenant en charge la viabilisation des parcelles, la création des accès et une participation communale à Meldomys, pour un total de 1 129 262€ HT, auquel sont déduits les recettes liées à la vente des parcelles à Meldomys pour un montant de 485 000€. Il reste donc 644.262€ à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des 22 votants :

- **valide** l'avenant n°1 tel qu'il a été présenté, modifiant les articles II, III, IV et VI de la convention tripartite de partenariat signée le 12 mars 2025 par la Commune de Maulévrier, l'Office public d'habitat Meldomys et la SCIC Jaxed, tels qu'ils résultent du texte signé le 12 mars 2025, afin de tenir compte :
 - ✓ de l'évolution du calendrier opérationnel liée aux contraintes de capacité de traitement des eaux usées,
 - ✓ de l'ajustement du plan d'aménagement, réduisant de huit à six le nombre de maisons individuelles en accession sociale,
 - ✓ et de la fixation ou de l'actualisation de certains montants financiers de référence.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

DÉCISIONS DU MAIRE

- ✚ 2026-28-Convention de mise à disposition de l'espace d'exposition au profit de Madame BABONNEAU Rachel, artiste peintre,
- ✚ 2026-29-Convention de mise à disposition de l'espace d'exposition au profit de Madame ROSANT Betty, artiste peintre,
- ✚ 2026-30-Convention de mise à disposition de l'espace d'exposition au profit de Monsieur Pascal JOUTEAU, photographe,
- ✚ 2026-31-Contrat de cession d'un spectacle de la « Troupe Réunie pour la Poésie et la Liberté » (TRPL).

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le CFU (Compte Financier Unique) est l'unique document budgétaire et comptable retraçant l'exécution budgétaire d'une collectivité sur un exercice (année civile)

C'est un document commun à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable public.

Pour l'année 2025, le CFU donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BS 2025	DM 2025	TOTAL 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	825 430.00 €	45 635.00 €	- €	779 795.00 €	724 911.13 €
012	Charges de personnel	940 960.00 €	- €	- €	940 960.00 €	851 654.40 €
014	Atténuations de produits	18 800.00 €	- €	- €	18 800.00 €	13 978.00 €
65	Autres charges de gestion courante	549 550.00 €	59 000.00 €	- €	608 550.00 €	590 985.63 €
	DEPENSES DE GESTION	2 534 740.00 €	13 365.00 €	- €	2 548 105.00 €	2 181 529.16 €
66	Charges financières	51 500.00 €	8 000.00 €	- €	59 500.00 €	28 640.04 €
67	Charges spécifiques	2 000.00 €	- €	- €	2 000.00 €	104.00 €
68	Dotations aux provisions	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 388 240.00 €	5 365.00 €	- €	2 393 605.00 €	2 210 273.20 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	167 085.00 €	122 915.00 €	- €	290 000.00 €	436 599.08 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	301 514.51 €	- €	301 514.51 €	- €
001	Déficit reporté de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 555 325.00 €	429 794.51 €	- €	2 985 119.51 €	2 646 872.28 €
013	Atténuations de charges	8 000.00 €	- €	- €	8 000.00 €	7 091.90 €
70	Produits de services, domaine, ventes diverses	48 150.00 €	- €	- €	48 150.00 €	69 405.97 €
73	Impôts et taxes	395 473.00 €	- €	- €	395 473.00 €	388 650.97 €
731	Fiscalité locale	1 272 387.00 €	33 000.00 €	- €	1 305 387.00 €	1 406 010.60 €
74	Dotations	730 380.00 €	- €	- €	730 380.00 €	732 287.01 €
75	Autres produits de gestion courante	100 005.00 €	7 865.00 €	- €	107 870.00 €	106 276.82 €
	RECETTES DE GESTION	2 554 395.00 €	40 865.00 €	- €	2 595 260.00 €	2 709 723.27 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits spécifiques	- €	- €	- €	- €	116 876.75 €
78	Reprise, amortissement, dépréciation, provisions	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 554 395.00 €	40 865.00 €	- €	2 595 260.00 €	2 828 600.02 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	930.00 €	- €	- €	930.00 €	39 674.16 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €	- €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	388 929.51 €	- €	388 929.51 €	388 929.51 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 555 325.00 €	429 794.51 €	- €	2 985 119.51 €	3 257 203.69 €

Section d'investissement

Opérations	Budget 2025	BS+DM	Total 2025	CFU 2025
DEPENSES				
Fiche hors opération	239 930.00 €	32 999.62 €	206 930.38 €	218 985.82 €
Fiche hors opération - chap. 36	239 000.00 €	33 000.00 €	200 000.00 €	175 489.46 €
Fiche hors opération - chap. 204	6 000.00 €	0.38 €	6 000.38 €	3 822.20 €
Fiche hors opération - chap. 040	930.00 €	- €	930.00 €	39 674.16 €
Opération 19 - Eglise et clocher - chapelles et calvaires	110 000.00 €	- €	110 000.00 €	107 539.98 €
Opération 21 - Bâtiment LA Poste	- €	- €	- €	- €
Opération 22 - Gros travaux de voirie	338 500.00 €	- €	338 500.00 €	304 425.75 €
Opération 24 - Réseaux et éclairages publics	54 400.00 €	14 000.00 €	40 400.00 €	40 299.48 €
Opération 25 - Bâtiments communaux	93 500.00 €	8 100.00 €	101 600.00 €	83 675.28 €
Opération 27 - Aménagement dématérielle	11 500.00 €	- €	11 500.00 €	- €
Opération 28 - Embellissement Agglo	19 800.00 €	- €	19 800.00 €	12 714.06 €
Opération 29 - Bâtiment Calleton	- €	- €	- €	- €
Opération 30 - Foulques Nerra (bibliothèque)	9 500.00 €	6 500.00 €	3 000.00 €	2 758.24 €
Opération 31 - Salle du Cercle	250 000.00 €	- €	250 000.00 €	1 759.92 €
Opération 32 - Salle de Sports	3 500.00 €	500.00 €	3 000.00 €	1 685.63 €
Opération 33 - Ateliers municipaux	2 000.00 €	- €	2 000.00 €	825.47 €
Opération 35 - Ecole Victor Hugo	6 800.00 €	300.00 €	7 100.00 €	3 840.52 €
Opération 36 - Salle des Fêtes (Assuettie à TVA)	12 700.00 €	4 000.00 €	16 700.00 €	7 516.40 €
Opération 37 - Parc Oriental (Assuettie à TVA)	- €	1 458.00 €	1 458.00 €	1 458.00 €
Opération 38 - Restaurants scolaires	9 100.00 €	- €	9 100.00 €	5 890.04 €
Opération 41 - Revitalisation centre bourg	- €	- €	- €	1 452.89 €
Opération 50 - Achat matériel administratif	23 000.00 €	- €	23 000.00 €	16 715.92 €
Opération 51 - Achat matériel service technique	79 500.00 €	- €	79 500.00 €	76 179.46 €
Opération 55 - Cynodrome (Assuettie TVA)	1 000.00 €	- €	1 000.00 €	682.16 €
Opération 57 - Création résidence seniors	199 200.00 €	- €	199 200.00 €	25 234.78 €
Total des dépenses	1 463 930.00 €	40 141.62 €	1 423 788.38 €	913 639.80 €
RECETTES				
Fiche hors opération	1 362 930.00 €	40 141.62 €	1 322 788.38 €	1 151 912.74 €
Opération 19 - Eglise et clocher - chapelles et calvaires	- €	- €	- €	- €
Opération 22 - Gros travaux de voirie	- €	- €	- €	- €
Opération 25 - Bâtiments communaux	- €	- €	- €	- €
Opération 28 - Embellissement Agglo	- €	- €	- €	- €
Opération 30 - Foulques Nerra (bibliothèque)	- €	- €	- €	- €
Opération 31 - Salle du Cercle	- €	- €	- €	- €
Opération 32 - Salle de Sports	- €	- €	- €	- €
Opération 33 - Ateliers municipaux	- €	- €	- €	- €
Opération 35 - Ecole Victor Hugo	- €	- €	- €	- €
Opération 36 - Salle des Fêtes (TVA)	- €	- €	- €	- €
Opération 41 - Revitalisation centre bourg	- €	- €	- €	22 526.00 €
Opération 50 - Achat matériel administratif	1 000.00 €	- €	1 000.00 €	1 500.00 €
Opération 51 - Achat matériel service technique	- €	- €	- €	- €
Opération 57 - Création résidence seniors	100 000.00 €	- €	100 000.00 €	- €
Total des recettes	1 463 930.00 €	40 141.62 €	1 423 788.38 €	1 175 938.74 €

Résultats définitifs :

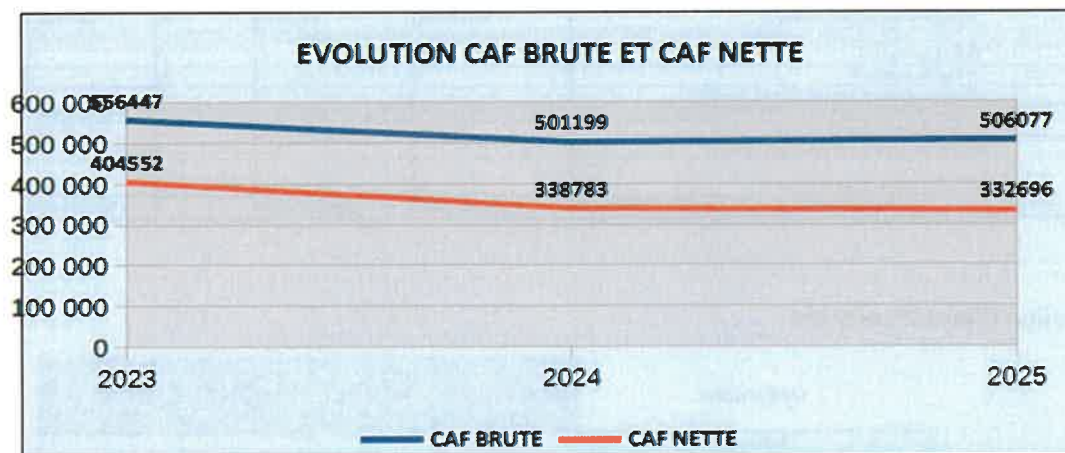
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
B - Budget principal					
Investissement	201 133,87		61 165,07		262 298,94
Fonctionnement	768 829,51	380 000,00	221 401,90		610 331,41
TOTAL	970 063,38	380 000,00	282 566,97		872 630,35

De ce résultat découle ensuite la **CAF : Capacité d'Autofinancement de la commune**

Comment est calculée la CAF ?

Epargne ou CAF brute = recettes réelles de fonctionnement - charges réelles de fonctionnement

Epargne ou CAF nette = CAF brute - remboursement en capital de la dette



Il est noté une stabilité de la CAF, malgré la baisse des dotations de l'Etat notamment de la DGF. Cet élément comptable est important dans la comptabilité publique, puisqu'elle permet également de connaître les capacités de désendettement d'une commune.

Ainsi, aujourd'hui, nous pouvons estimer que la commune serait en capacité de se désendetter complètement en 2 ans et 3 mois, si elle n'avait aucune autre dépense.

Il est ensuite présenté l'état de la dette actuelle. Six prêts sont toujours en cours, dont un se terminant en 2026, et un second en 2028.

A partir de 2031, dans l'état actuel des choses, la commune ne rembourserait plus qu'un seul emprunt, à hauteur de 36 756.40€ jusqu'en 2044.

OBJET DE L'EMPRUNT	Date réalisation emprunt	Mois d'annuité	Taux d'intérêt	Banque	Montant du prêt	Fin des échéances	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
EMPRUNT CCB	01/01/2017	14 ans	5,45%	Crédit Agricole	104 630,27 €	15-déc-2030	9 660,60 €	9 660,60 €	9 660,60 €	9 660,60 €	9 660,55 €		
PHOTOVOLTAIQUE CCB	01/01/2017	13 ans	4,64%	Crédit Agricole	32 653,22 €	15-déc-2030	3 255,40 €	3 255,40 €	3 255,40 €	3 255,40 €			
DIVERS EQUIPEMENTS (prêt renégocié en 2021)	08/12/2019	20 ans	3,38%	Crédit Agricole	1 600 000,00 €	15-juin-2039	108 408,20 €	108 408,20 €	108 408,20 €	108 408,20 €	54 204,14 €		
EMPRUNT DIVERS TRAVAUX	22/12/2017	10 ans	0,90%	Crédit Agricole	100 000,00 €	20-mars-2027	10 430,30 €	10 430,30 €					
RESERVE FONCIERE 4 MOULINS TAUX FIXE	23/05/2015	10 ans	1,72%	Crédit Agricole	318 845,75 €	2-août-2025							
PRET CREDIT MUTUEL 2024	16/04/2024	20 ans	4,10%	Crédit Mutuel	500 000,00 €	15-avr-2044	36 756,40 €	36 756,40 €	36 756,40 €	36 756,40 €	36 756,40 €	36 756,40 €	36 756,40 €

Il est demandé quels travaux ce dernier prêt de 500.000€ a financé ?

Il est répondu qu'il n'avait pas été vraiment ciblé sur un investissement particulier. Cependant, il est rappelé que le précédent mandat a poursuivi le projet d'aménagement de la place Emilie Chacun et que ce prêt est venu aider à financer ces travaux qui se sont déroulés en plusieurs phases de 2017 à 2023.

Enfin, il est présenté quelques comparaisons chiffrées pour des communes de strates équivalentes entre 2 000 à 3 499 habitants. Ces données sont issues des études de la DGFIP :

	Montant en €	Commune	département	Région	National
Produits de fonctionnement	2 720 942€	828	980	1050	1085
Charges de fonctionnement	2 452 013€	746	819	846	903
Encours de la dette	1 203 438€	366	463	625	635

Pour le vote du CFU, Monsieur le Maire se retire, et Monsieur Laurent FONTENEAU, 1^{er} adjoint prend la présidence.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget général de la Commune.

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE SECTEUR DES 4 MOULINS

Le secteur des 4 moulins, regroupe des parcelles acquises en 2006 par la commune, pour envisager la construction d'un lotissement par phase.

L'acquisition ainsi que les études de faisabilité, d'impact, et du projet de lotissement, ont engendré un déficit de 557 388,94€.

Ce déficit est reporté d'année en année, jusqu'à la réalisation des parcelles, et doit être intégré dans le programme financier du lotissement. Ce déficit devrait être comblé par la vente des parcelles.



Les projets envisagés à cette époque ne pourront pas être réalisés en totalité, puisque la loi ZAN est venue modifier l'utilisation des terres agricoles, et que des secteurs humides ont été relevés et donc interdits à la construction.

Les secteurs 1 et 2 seront donc amputés.

Le secteur 3, aujourd'hui au niveau du PLUIH est orienté sur des services et non de la construction de logements.

Présentation du CFU :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
II - Budgets des services à caractère administratif					
20001-LOT SECTEUR DES 4 MOULINS MAUL					
Investissement					
Fonctionnement	-557 388,94				-557 388,94
Sous-Total	-557 388,94				-557 388,94
TOTAL II	-557 388,94				-557 388,94

Pour le vote du CFU, Monsieur le Maire se retire, et Monsieur Laurent FONTENEAU, 1er adjoint prend la présidence.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget annexe du secteur des 4 moulins.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 (COMMUNE ET SECTEUR DES 4 MOULINS)

Cette opération consiste à déterminer la destination des excédents ou la gestion des déficits constatés à la clôture de l'exercice précédent, principalement au niveau de la section de fonctionnement.

Lorsque la section de fonctionnement dégage un excédent, celui-ci doit être utilisé selon un ordre de priorité clairement établi :

- Couverture d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- Répondre aux besoins de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068) ;
- Affectation libre du solde restant, soit en complément d'investissement, soit en report de recettes de fonctionnement pour l'exercice suivant.

COMMUNE :

Pour rappel, excédent de fonctionnement cumulé	610 331.41 €
Pour rappel, excédent d'investissement cumulé	262 298.94 €
AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
En excédent reporté de fonctionnement (compte R002)	410 331.41 €
En excédent de fonctionnement capitalisé (compte R 1068)	200 000.00 €
En excédent reporté d'investissement (compte R001)	262 298.94 €

SECTEUR DES 4 MOULINS

Pour rappel, excédent de fonctionnement cumulé	-557 388.94 €
Pour rappel, excédent d'investissement cumulé	0.00 €
AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
En Déficit reporté de fonctionnement (compte D002)	-557 388.94 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des 22 votants :

- valide les propositions d'affectation de résultats 2025 présentées, du budget général et du budget annexe secteur des 4 Moulins,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AU BUDGET GÉNÉRAL 2026

Le budget supplémentaire est un document budgétaire utilisé par les collectivités locales pour ajuster le budget primitif en cours d'exercice.

Il permet d'ajuster les prévisions de recettes et de dépenses, en intégrant les résultats de l'année précédente et en permettant l'inscription de nouvelles dépenses ou le report de crédits non utilisés.

Le budget Primitif 2026 a été voté en décembre 2025.

Les résultats et les souhaits d'affectation étant définis, il est proposé le budget supplémentaire suivant :

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026	BS 2026	DM 2026	TOTAL 2026
	011 Charges à caractère général	820 800,00 €	-75 800,00 €	0,00 €	745 000,00 €
	012 Charges de personnel	881 323,00 €	35 000,00 €	0,00 €	916 323,00 €
	014 Atténuations de produits	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €	20 500,00 €
	65 Autres charges de gestion courante	594 870,00 €	-25 000,00 €	0,00 €	569 870,00 €
	DEPENSES DE GESTION	2 317 493,00 €	-65 800,00 €	0,00 €	2 251 693,00 €
	66 Charges financières	62 682,00 €	0,00 €	0,00 €	62 682,00 €
	67 Charges spécifiques	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 382 175,00 €	-65 800,00 €	0,00 €	2 316 375,00 €
	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	171 262,00 €	250 000,00 €	0,00 €	421 262,00 €
	043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section				0,00 €
	023 Virement à la section d'investissement		289 065,41 €		289 065,41 €
	001 Déficit reporté de fonctionnement				
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 553 437,00 €	473 265,41 €	0,00 €	3 026 702,41 €
	013 Atténuations de charges	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	70 Produits de services, domaine, ventes diverses	48 200,00 €	15 000,00 €	0,00 €	63 200,00 €
	73 Impôts et taxes	376 788,00 €	0,00 €	0,00 €	376 788,00 €
	731 Fiscalité locale	1 323 845,00 €	83 354,00 €	0,00 €	1 407 199,00 €
	74 Dotations	712 669,00 €	-35 420,00 €	0,00 €	677 249,00 €
	75 Autres produits de gestion courante	90 005,00 €	0,00 €	0,00 €	90 005,00 €
	RECETTES DE GESTION	2 552 507,00 €	62 934,00 €	0,00 €	2 615 441,00 €
	76 Produits financiers				
	77 Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	78 Reprise, amortissement, dépréciation, provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 552 507,00 €	62 934,00 €	0,00 €	2 615 441,00 €
	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	930,00 €	0,00 €	0,00 €	930,00 €
	043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section				0,00 €
	002 Excédent de fonctionnement reporté		410 331,41 €		410 331,41 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 553 437,00 €	473 265,41 €	0,00 €	3 026 702,41 €

INVESTISSEMENT

OPERATIONS	LIBELLE	BP 2026	BS 2026	DM 2026	TOTAL 2026	RÉALISÉ 2026
	FICHES HORS OPERATION	260 744,00 €	- €	- €	260 744,00 €	
Chap.16	FICHES Hors Opération	233 814,00 €	- €	- €	233 814,00 €	
Chap.304	FICHES Hors Opération	6 000,00 €	- €	- €	6 000,00 €	
Chap.042	FICHES Hors Opération	830,00 €	- €	- €	830,00 €	
Op.19	Eglise et Clocher - Chapelles et Calvaires	55 200,00 €	- €	- €	55 200,00 €	1 572,48 €
Op.22	Gros travaux de voirie	174 400,00 €	2 000,00 €	34 300,00 €	138 100,00 €	57 723,01 €
Op.24	Réseaux et éclairages publics	5 000,00 €	8 000,00 €	- €	13 000,00 €	- €
Op.25	Bâtiments communaux	23 948,00 €	- €	- €	23 948,00 €	1 258,57 €
Op.27	Aménagement cimetière	- €	10 200,00 €	- €	10 200,00 €	- €
Op.28	Embellissement Agglo	38 155,00 €	- €	- €	38 155,00 €	- €
Op.30	Fouilles Nerra (Bibliothèque)	500,00 €	- €	- €	500,00 €	- €
Op.31	Salle du Cercle	75 000,00 €	- €	- €	75 000,00 €	- €
Op.32	Salle de Sports	32 600,00 €	- €	- €	32 600,00 €	21 441,58 €
Op.33	Aéliers municipaux	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €	355,80 €
Op.35	Ecole Victor Hugo	5 870,00 €	- €	- €	5 870,00 €	- €
Op.36	Salle des fêtes (assujettie TVA)	5 000,00 €	- €	24 250,00 €	29 250,00 €	26 743,90 €
Op.37	Parc oriental (assujettie TVA)	- €	- €	10 050,00 €	10 050,00 €	10 046,59 €
Op.38	Restaurant scolaire	6 000,00 €	3 500,00 €	- €	9 500,00 €	- €
Op.41	Revitalisation du centre bourg	- €	10 160,00 €	- €	10 160,00 €	- €
Op.50	Achat matériel administratif	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	7 957,51 €
Op.51	Achat matériel service technique	22 950,00 €	54 900,00 €	- €	77 850,00 €	9 042,22 €
Op.55	Cynodrome (assujettie TVA)	- €	- €	- €	- €	- €
Op.57	Résidence seniors	640 000,00 €	- €	- €	640 000,00 €	19 248,00 €
Op.58	Terrain synthétique	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 356 767,00 €	89 760,00 €	0,00 €	1 446 527,00 €	155 389,66 €
	FICHES HORS OPERATION	1 286 276,00 €	89 760,00 €	- €	1 376 036,00 €	
Op.19	Eglise et Clocher - Chapelles et Calvaires	22 491,00 €	- €	- €	22 491,00 €	
Op.22	Gros travaux de voirie	- €	- €	- €	- €	
Op.24	Réseaux et éclairages publics	- €	- €	- €	- €	
Op.25	Bâtiments communaux	- €	- €	- €	- €	
Op.27	Aménagement cimetière	- €	- €	- €	- €	
Op.28	Embellissement Agglo	- €	- €	- €	- €	
Op.30	Fouilles Nerra (Bibliothèque)	- €	- €	- €	- €	
Op.31	Salle du Cercle	- €	- €	- €	- €	
Op.32	Salle de Sports	- €	- €	- €	- €	
Op.33	Aéliers municipaux	- €	- €	- €	- €	
Op.35	Ecole Victor Hugo	- €	- €	- €	- €	
Op.36	Salle des fêtes (assujettie TVA)	- €	- €	- €	- €	
Op.37	Parc oriental (assujettie TVA)	- €	- €	- €	- €	
Op.38	Restaurant scolaire	- €	- €	- €	- €	
Op.41	Revitalisation du centre bourg	- €	- €	- €	- €	
Op.50	Achat matériel administratif	- €	- €	- €	- €	
Op.51	Achat matériel service technique	- €	- €	- €	- €	
Op.55	Cynodrome (assujettie TVA)	- €	- €	- €	- €	
Op.57	Résidence seniors	48 000,00 €	- €	- €	48 000,00 €	
Op.58	Terrain synthétique	- €	- €	- €	- €	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 356 767,00 €	89 760,00 €	0,00 €	1 446 527,00 €	0,00 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des 22 votants :

- **approuve** le budget supplémentaire au budget général 2026, ci-avant présenté,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AU BUDGET ANNEXE SECTEUR DES 4 MOULINS 2026

Concernant le budget annexe « secteur des 4 moulins », et afin de prendre en considération les résultats de clôture du budget 2025, il est proposé l'équilibre suivant en fonctionnement :

DÉPENSES				
Article	Libellé	BP 2026	BS 2026	Commentaires
6015	ACHAT DE TERRAIN PRE AUX MOINES			
60226	Vêtements de travail			
6045	Achat d'études pré aux moines			
605	Travaux			
71355	Variation de stocks	557 388,94 €		correspond au stock constaté en fin d'année N.
Chap 011 - Sous-total charges caractère général		557 388,94 €		
022	Dépenses imprévues			
Chap 022 - Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissement			
Chap 023 - Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses de fonct de l'exercice		557 388,94 €		
002 - Résultat reporté (si déficit uniquement)			557 388,94 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCT CUMULEES		557 388,94 €	557 388,94 €	

RECETTES			
7015	Vente de terrains		557 388,94 €
71355	Variation de stocks terrains aménagés	557 388,94 €	correspond au stock constaté en fin d'année N.
Chap 70 - Sous-total produit des services		557 388,94 €	
7488	Autres participations		
Chap 74 - Sous-total			
7588	Autres produits de gestion courante		
Chap 74 - Sous total			
Total recettes fonctionnement de l'exercice		557 388,94 €	
002 Résultat reporté (si excédent)			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES		557 388,94 €	557 388,94 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des 22 votants :

- **approuve** le budget supplémentaire au budget annexe secteur des 4 Moulins 2026, ci-avant présenté,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX ÉLUS EN 2025

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes et modifié par la LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 1, mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre des mandats et des fonctions exercées en tant qu'élu local. Ainsi, pour l'année 2025 les indemnités suivantes ont été versées :

	De janvier à décembre 2025	
	BRUT	NET
MAIRE	23 044,56€	16 228,92€
ADJOINTS	35 370,72€	30 595,68€
CONSEILLERS MUNICIPAUX	5 910,00€	5 302,71€
TOTAL	64 325,28€	52 127,31€

Le conseil municipal, prend acte de l'état annuel, présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, perçues par les élus, pour l'année 2025

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le sujet est ajourné dans l'attente de précisions.

QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES :

CONSEILS MUNICIPAUX A VENIR :

- Jeudi 02 juillet à 20h30
- Jeudi 10 septembre à 20h30

Changement : Chaque conseil sera précédé d'une présentation du travail des commissions de **19h00** à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance,
Laurence GODET



Le Maire,
Yannick LOCHU

